

## COMPTE RENDU DU 17 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le dix-sept décembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Communautaire d'Isigny-Omaha Intercom se sont réunis dans la salle des fêtes du Molay-Littry sur la convocation qui leur a été adressée par Patrick THOMINES, le Président.

Date de convocation : le 07/12/2020

Date d'affichage : le 07/12/2020

Nombre de conseillers communautaires

En exercice : 82

**Présents :** DESHAYES Patrick (Asnières en Bessin) ; BAUDA Alain (Aure-sur-Mer) ; GRANGER Michel (Balleroy-sur-Drôme) ; PESQUEREL Yohann (Balleroy-sur-Drôme) ; D'ANDIGNE Gérard (Bernesq) ; LEGER Michel (Cahagnolles) ; FAUVEL Michel (Canchy) ; HEBERT Noémie (Cardonville) ; SURET Nelly (Cartigny l'Épinay) ; THOMINES Patrick (Colleville-sur-Mer) ; VIEL Catherine (Colombières) ; POISSON Cédric (Cormolain) ; LE BOUCHER Philippe (Cricqueville-en-Bessin) ; LEROY Fabienne (Crouay) ; DAUBLIN Stéphanie (Englesqueville-La -Percée) ; CORNIERE Alain (Etreham) ; GERVAIS Alain (Formigny-La-Bataille) ; LEBIGRE Alain (Foulognes) ; BLESTEL Brigitte (Géfosse Fontenay) ; ROSOUX Maryvonne (Grandcamp-Maisy) ; MADELAINE Olivier (Grandcamp-Maisy) ; GELHAY Simone (Grandcamp-Maisy) ; BARBANCHON Eric (Isigny-sur-Mer) ; LECHIEN Henri (Isigny-sur-Mer) ; MALHERBE Sonia (Isigny-sur-Mer) ; VASSELIN Françoise (Isigny-sur-Mer) ; LEVEQUE Anthony (Isigny-sur-Mer) ; MAUDUIT Michel (Isigny-sur-Mer) ; CORBEAUX Francis (La Bazoque) ; LENICE Bernard (La Cambe) ; PICANT Monique (La Folie) ; BERTIER Guillaume (Le Molay-Littry) ; MARIOTTI Pascal (Le Molay-Littry) ; MOTTIN Brigitte (Le Molay-Littry) ; PHILIPPE Françoise (Le Molay-Littry) ; FURDYNA Hubert (Le Molay-Littry) ; PHILIPPE Louis (Le Molay-Littry) ; GADY-DUQUESNE Patricia (Le Tronquet) ; DEFONTENAY Thierry (Lison) ; JORET Daniel (Longueville) ; GUIBET Jean-Noël (Maisons) ; DEBAYEUX René (Monfréville) ; COURCHANT Albert (Montfiquet) ; POTTIER David (Mosles) ; SCelles François (Noron-La-Poterie) ; BENICOURT Odile (Osmanville) ; MARTIN Jean (Planquery) ; LECORDIER Nicolas (Rubercy) ; BEAUSIRE Marc (Saint Marcouf du Rochy) ; LE MOIGNE Denis (Saint-Germain du Pert) ; MADOUASSE Denis (Saint-Laurent sur Mer) ; LEPELLETIER Serge (Saint-Paul du Vernay) ; PACARY Christophe (Saint-Paul du Vernay) ; LARSONNEUR Bruno (Sallen) ; DEWAELE Aurore (Saon) ; CAMBRON Michel (Tournières) ; DUFOUR Mireille (Trévières) ; PERIOT Loïc (Trévières) ; PACARY Bernard (Trungy).

**Absents et absents excusés :** AIMABLE Benoit (Surrain) ; AVOINE Charlotte (Balleroy-sur-Drôme) ; BONHOMME Savanna (Litteau) ; CATHERINE Catherine (Sainte Honorine de Ducey) ; CHICOT Alexandre (Castillon) ; DE BELLAIGUE Antoine (Vierville sur Mer) ; DORAND Erick (Sainte Marguerite d'Elle) ; DUCHESNE Agnès (Isigny-sur-Mer) ; DUMONT Alain (Le Tronquet) ; FOLLIOU Richard (Le Breuil en Bessin) ; GOUYE Aurélie (Isigny-sur-Mer) ; HOUYVET Marcel (Saint Pierre du Mont) ; KIES Laurent (Isigny-sur-Mer) ; LAUNAY Philippe (Blay) ; LECOINTRE Camille (Le Molay-Littry) ; LECONTE Emmanuelle (Sainte Marguerite d'Elle) ; LEFEVRE Pierre (Mandeville en Bessin) ; LEFRANC Jean-Marc (Grandcamp-Maisy) ; PAIN Daniel (Bricqueville) ; RENAUD Frédéric (Tour en Bessin) ; SEBERT Pierre (Saonnet) ; SURET Erick (Saint Martin de Blagny) ; VOISIN Marine (Deux Jumeaux).

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** LECOINTRE Camille a donné pouvoir à Françoise PHILIPPE (Molay-Littry) ; DE BELLAIGUE Antoine a donné pouvoir à Patrick THOMINES (Colleville sur Mer) ; AVOINE Charlotte a donné pouvoir à Yohann PESQUEREL (Balleroy-sur-Drôme) ; DUMONT Alain a donné pouvoir à Patricia GADY-DUQUESNE (Le Tronquet) ; DORAND Erick a donné pouvoir à Alain CORNIERE (Etreham) ; KIES Laurent a donné pouvoir à Eric BARBANCHON (Isigny-sur-Mer) ; CHICOT Alexandre (Castillon) est suppléé par Dominique DESAULTY ; RENAUD Frédéric est suppléé par Martine DEBAYEUX ; BONHOMME Savanna (Litteau) est suppléé par Yves SIROU ; LAUNAY Philippe (Blay) est suppléé par Luc BEAUBRAS ; SEBERT Pierre (Saonnet) est suppléé par Hubert VINCENT.

L'ordre du jour est le suivant :

### ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1. Proposition de tarifs pour l'assainissement collectif 2021.
2. Proposition de conventions de prestations avec la commune d'Isigny-sur-Mer :
  - a) Pour l'entretien régulier et les relevés d'index des postes de relèvement du 1<sup>er</sup> janvier au 15 décembre 2020.
  - b) Pour l'administratif relatif à la facturation pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 (35h/an).

3. Proposition d'avenant n°2 au contrat de concession du service public d'assainissement collectif signé avec la SAUR.

#### **VIE SCOLAIRE**

4. Proposition de lancement d'une étude.

#### **CADRE DE VIE / TRAVAUX / BÂTIMENTS**

5. Proposition de demande de subvention DETR/DSIL pour « la construction d'un PSLA sur la commune du Molay-Littry ».

#### **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

6. Proposition de prestataire pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage pour la période 2021-2023.

#### **ADMINISTRATION GENERALE**

7. Autoriser le Président à retenir le prestataire pour les assurances : « Dommages aux biens et risques annexes » et « Responsabilité et risques annexes ».

#### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

8. Les Développeurs Associés : Proposition de conventions 2021.

9. ZA Les Petits Carreaux au Molay-Littry : Proposition de validation de l'Avant-Projet.

10. ZA de Formigny-La-Bataille : Proposition de validation de l'Avant-Projet.

Ajout : ZA d'activités synergie de Grandcamp-Maisy : Validation de l'esquisse et du plan de financement.

#### **ENFANCE / JEUNESSE**

11. Proposition de convention avec l'UFCV pour l'année 2021.

12. Convention Territoriale Globale : Proposition de renouvellement du COPIL élargi.

13. Lancement du projet de Pôle Enfance Jeunesse à Osmanville.

#### **CULTURE & SPORT**

14. Proposition d'octroi de subvention à l'association « Cinéma Le Normandy » à Trévières.

15. Proposition de verser la cotisation annuelle 2021 pour l'ADTLB.

16. Proposition d'un nouveau projet d'établissement pour l'Ecole de musique, de danse et de théâtre.

#### **TOURISME**

17. Proposition de convention de partenariat avec l'Office de Tourisme de la Baie du Cotentin.

#### **FINANCES**

18. Proposition de validation table de concordance pour les durées d'amortissement.

19. Proposition de mise à jour délibération du 13/12/2018 fixant les durées d'amortissement.

20. Proposition de virement de Crédits et de modifications budgétaires.

Pour information :

Présentation de l'arrêté de désignation des commissaires de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

## RESSOURCES HUMAINES

21. Proposition de mise à jour du tableau des emplois communautaires.

Ajout : Autoriser à signer une convention avec l'agence d'intérim pour la mise à disposition d'un chauffeur de bus.

Le Président ouvre la séance pour solliciter l'approbation du Procès-verbal du Conseil Communautaire d'Isigny-Omaha Intercom en date du jeudi 26 Novembre 2020. A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire ont approuvé le procès-verbal.

Le Président nomme le secrétaire de séance : Monsieur Albert COURCHANT, Maire de Montfiquet.

Le Président propose l'ajout de 2 points à l'ordre du jour pour la partie développement économique et la partie RH. Accord unanime de l'Assemblée délibérante.

### **1. Proposition de tarifs pour l'assainissement collectif 2021.**

Monsieur Alain CORNIERE, Vice-Président en charge de l'Assainissement, prend la parole et fait une proposition de tarifs pour l'assainissement collectif 2021 aux élus communautaires.

Les tarifs pour les redevances d'assainissement collectif 2021 proposés par la Commission Assainissement-Environnement du 24/11/2020 ont été établis dans un souci de poursuivre l'harmonisation des redevances dans le temps tout en limitant l'augmentation pour les usagers et assurer l'équilibre budgétaire.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la gestion des stations d'épuration exceptée celle du Molay Littry étant confiée à un prestataire, le tarif usager intègre aussi une part délégataire.

La Commission propose donc au Conseil Communautaire, de fixer pour l'année 2021, la part collectivité des redevances d'assainissement collectif comme suit :

Tarifs de la redevance « Assainissement Collectif » de la commune en régie :

<b>Commune concernée</b>	<b>Part fixe En €HT par usager</b>	<b>Part variable En €HT/m<sup>3</sup></b>
Le Molay Littry	34,00 €	2,6500 €

Tarifs des redevances « Assainissement Collectif » des communes en DSP :

Commune concernée (part collectivité)	Part fixe En €HT par usager	Part variable En €HT/m <sup>3</sup>
<b><i>DSP Secteur Nord</i></b>		
Colleville sur Mer, Ste Honorine des Pertes (CD Aure-sur-Mer), Saint Laurent sur Mer, Vierville sur Mer, Trévières, Tour en Bessin, Bernesq.	39,82 €	1,4335 €
<b><i>DSP secteur Sud-Ouest</i></b>		
Balleroy	25,91 €	1,1559 €
Isigny-sur-Mer	28,83 €	0,6500 €
La Cambe	30,35 €	0,9559 €
Lison	27,91 €	0,5000 €
Osmanville	27,91 €	0,5000 €
Ste Marguerite d'Elle	40,70 €	1,4260 €
St Paul du Vernay	40,70 €	1,5622 €
Grandcamp-Maisy	40,70 €	1,4241 €

Au vu du tableau projeté sur les différents tarifs assainissement, Madame Brigitte MOTTIN, Maire-Adjointe du Molay-Littry, fait remarquer qu'il y a une erreur dans les chiffres présentés pour la commune du Molay-Littry.

Le Président explique que l'augmentation s'est faite sur la part fixe c'est pour cela qu'il y a une évolution interne au niveau du Molay-Littry et donc la part variable a baissé pour arriver finalement au même tarif.

Le Président s'adresse à l'Assemblée : Vous pouvez visualiser les différents tarifs qu'existaient sur le territoire, ils y en avaient des très hauts, ils y en avaient des très bas et ils y en avaient au milieu, à la sortie, il faudra uniformiser et avoir qu'un seul tarif pour tous les habitants du territoire.

Le Président ajoute qu'une analytique va être réalisée pour le budget station par station mais il faut savoir, que l'on va plutôt lisser vers le haut que vers le bas.

Après cet échange, le Président précise que le tableau va être modifié pour le Molay-Littry comme il était prévu initialement mais cela ne changera rien au niveau du tarif global.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les redevances d'assainissement tels que proposés ci-dessus et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

## **2. Proposition de conventions de prestations avec la commune d'Isigny-sur-Mer :**

Le Vice-Président, Monsieur Alain CORNIERE, en charge de l'Assainissement, fait une proposition à l'Assemblée délibérante, de conventions de prestations avec la commune d'Isigny-sur-Mer, sur les points suivants :

### **a) Pour l'entretien régulier et les relevés d'index des postes de relèvement du 1<sup>er</sup> janvier au 15 Décembre 2020.**

Au moment de l'établissement du contrat de concession du service public d'assainissement collectif signé avec la SAUR (en décembre 2020), pour l'entretien courant et la surveillance des 10 postes de relèvement sur les communes d'Isigny-sur-Mer et Osmanville, il était prévu que les agents communaux d'Isigny-sur-Mer soient mis à disposition de la Communauté de communes.

A ce jour, compte tenu de la réglementation et des difficultés accentuées par la pandémie COVID-19, cette prestation n'a pas et ne peut pas être réalisée de façon satisfaisante en totalité. Il est donc proposé de réintégrer ces prestations dans le contrat de la SAUR.

Cependant, au cours de l'année 2020, des prestations ont été réalisées par les agents communaux mais ne sont pas réglées car les conventions de mise à disposition n'ont pas été signées.

Afin de pouvoir régler les prestations techniques réalisées par les agents communaux au cours de l'année 2020, il est proposé de signer une convention de prestation avec la commune d'Isigny-sur-Mer. Cette convention remplace et annule les conventions de mise à disposition prévues.

Cette convention sera signée entre la commune d'Isigny-sur-Mer et Isigny-Omaha Intercom pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 15 décembre 2020.

A noter : à compter du 16 décembre 2020, toutes les prestations entretien des postes et du réseau seront réalisées par la SAUR. Un avenant au contrat DSP doit donc être signé avec la SAUR pour intégrer ces prestations.

### **b) Pour l'administratif relatif à la facturation pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 (35h/an).**

Au moment de l'établissement du contrat de concession du service public d'assainissement collectif signé avec la SAUR (en décembre 2020), le temps passé par l'agent communal d'Isigny-sur-Mer pour la transmission des données de facturation a été sous-estimé.

Compte tenu des difficultés rencontrées avec le logiciel « Eau » pour rendre exploitables les données pour la facturation assainissement collectif et le temps passé par l'agent. Il est proposé de signer une convention de prestation administrative avec la commune d'Isigny-sur-Mer pour 35 heures par an rémunérées sur la base de 22 €/heure. Cette convention sera rédigée sur le même modèle que celle pour les espaces verts. Elle prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de conventions de prestations avec la commune d'Isigny-sur-Mer.

## **3. Proposition d'avenant n°2 au contrat de concession du service public d'assainissement collectif signé avec la SAUR.**

Monsieur Alain CORNIERE, Vice-Président en charge de l'Assainissement, soumet aux Conseillers Communautaires un avenant n°2 au contrat de concession du service public d'assainissement collectif signé avec la SAUR.

Par contrat d'affermage en date du 1<sup>er</sup> janvier 2020, visé en sous-préfecture de Bayeux le 17 décembre 2019, la Communauté de communes a confié l'exploitation de son service d'assainissement collectif à la SAUR (DSP secteur sud-ouest).

Dans ce contrat, l'entretien des 10 postes de pompage d'Isigny-sur-Mer (6) et d'Osmanville (4) n'était pas inclus puisqu'il devait être réalisé par la Communauté de communes via une mise à disposition des agents communaux d'Isigny-sur-Mer.

Considérant qu'à compter du 15 décembre 2020, les agents communaux n'interviendront plus sur ces postes, il est proposé de confier cette prestation à la SAUR pour un montant annuel de 16 968 €.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer un avenant n°2 au contrat initial qui prendra effet le 16 décembre 2020.

#### **4. Proposition de lancement d'une étude.**

Madame Patricia GADY-DUQUESNE, Vice-Présidente en charge de la Vie Scolaire, propose aux élus, le lancement d'une étude pour élaborer une stratégie globale du développement des écoles primaires d'Isigny-Omaha Intercom.

Dans le cadre du travail de la carte scolaire, il est proposé de lancer une étude pour mettre en corrélation l'offre éducative, les équipements scolaires et la prospective des effectifs scolaires afin d'avoir une ligne directive objective pour élaborer une stratégie globale du développement des écoles primaires d'Isigny-Omaha Intercom.

Après un avis favorable de la Commission Vie Scolaire réunie le 15/12/2020, il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer pour :

- Autoriser le Président à lancer cette étude sur la carte scolaire,
- Dire que les crédits pour réaliser cette étude seront inscrits au BP 2021,
- Autoriser le Président à réaliser toutes les démarches et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Avant de passer au vote, Monsieur Pascal MARIOTTI, Maire-Adjoint du Molay-Littry, pose la question suivante : « A combien revient le coût de cette étude ? ».

Madame GADY-DUQUESNE, Vice-Présidente, répond que des études ont été réalisées sur d'autres territoires notamment Bayeux Intercom, pour eux, le coût de l'étude selon leur effectif était de l'ordre de 24 000 €. Certes, je reconnais que c'est un chiffre important mais jamais une telle étude n'a été réalisée dans le monde scolaire et je pense que c'est le moment opportun pour le faire.

A ce propos, Monsieur Alain BAUDA, Maire de la commune d'Aure-Sur-Mer, prend la parole et rappelle à l'Assemblée que la commune d'Aure-Sur-Mer a été particulièrement maltraitée ces dernières années. Au cours du mandat précédent, la Communauté de communes d'Isigny Omaha a décidé unilatéralement de résilier la convention qui permettait la scolarisation des enfants de Sainte Honorine des Pertes puis de Russy à Port en Bessin. Monsieur BAUDA n'exclut pas le rattachement de la commune d'Aure sur Mer à Bayeux Intercom. Suite aux dernières élections, les habitants d'Aure sur Mer ont émis le souhait de pouvoir scolariser leurs enfants dès la rentrée 2021 dans les établissements scolaires de leur choix et notamment à Port en Bessin. De plus, la question scolaire n'est pas la seule à régler, il y a aussi les questions culturelles et sportives avec le souhait d'une contractualisation avec Bayeux Intercom. Cinq mois se sont écoulés, votre seule réponse Monsieur le Président, sur la question scolaire, est la réalisation d'une étude.

Le Conseil Municipal d'Aure sur Mer se demande si pour ce projet d'étude, Monsieur le Président ne se serait pas inspiré de Clémenceau.

Monsieur BAUDA ajoute qu'il présentera dès début janvier, une liste de demande de dérogations avec à l'appui une délibération du Conseil Municipal.

Puis il conclut : « avant de voter sans réserve, la décision de faire valider cette étude, il m'a paru nécessaire de rappeler cette situation ».

Monsieur le Président remercie Monsieur BAUDA et souhaite répondre aux interrogations de celui-ci.

Concernant la maltraitance de la commune d'Aure sur Mer, je n'ai aucun commentaire à faire sur les dernières années.

Concernant l'étude, je n'ai nullement l'intention de me comparer à Clémenceau et il me paraît plus saint en début de mandat de lancer une étude, d'avoir le périmètre sociodémographique du territoire.

Cela fait cinq mois que l'on a été élu et vous savez comme moi que les élections ont commencé en Mars et se sont terminées en juillet. Toutes les équipes sont au travail depuis trois mois avec une difficulté supplémentaire à gérer la crise sanitaire que nous connaissons actuellement.

Pour autant, la Commission scolaire s'est exprimée sur le sujet, il en ressort qu'une étude nous paraît intéressante car nous avons besoin de nous projeter et de savoir comment vont évoluer le nombre d'enfants dans tous les secteurs de l'intercommunalité. Nous avons besoin de nous appuyer sur des données extérieures et bien entendu, ceux sont les élus qui prendront les décisions.

En ce qui concerne les dérogations, quand je me suis exprimé en juillet, je ne pense pas avoir nommé Aure-Sur-Mer spécialement.

Il est à noter que le retour de quelques intercommunalités est plus que positif, il s'avère que 3 ou 4 ans après les décisions qu'ils ont dues prendre, celles-ci se sont avérées exactes.

Le Président conclut en disant qu'il est intéressant d'avoir une base de travail mais il le répète ceux sont les élus qui décideront.

Monsieur Bernard LENICE, Maire de la Cambe, prend la parole : « En tant qu'ancien Vice-Président du Scolaire sous le mandat précédent avec Madame BOISSEL, je ne ferais pas de commentaire de ce que vient de dire Monsieur BAUDA ».

En revanche, j'espère que l'étude sera faite en corrélation avec l'éducation nationale. Nous avons travaillé je pense sensiblement sur l'ensemble de la carte scolaire précédemment, maintenant, si on doit tout remettre en place, nous avons essayé de défendre les écoles de l'intercom, je pense notamment à Etréham et Maisons.

Madame Patricia GADY-DUQUESNE, Vice-Présidente, répond que l'éducation nationale serait très heureuse que le Conseil Communautaire prenne un avis positif pour lancer cette étude, afin de nous accompagner au mieux.

Le Président précise que le sujet a été évoqué avec Madame FARGETON et que de toute façon les élus seront interrogés là où il y a des sites scolaires. Le but du jeu est que tout le monde puisse s'exprimer.

Madame Mireille DUFOUR, Maire de Trévières, intervient et demande si un petit point peut être fait sur l'école du Tronquet.

Madame GADY-DUQUESNE, Vice-Présidente en charge de la Vie Scolaire, dit que le point va être rapide car il a été demandé par la DRAC de faire des fouilles supplémentaires. Un appel d'offre a été lancé pour pouvoir réaliser ces fouilles. Celles-ci peuvent durer entre 20 jours et 1 mois. Après ce délai, il faut attendre le résultat. Pour le moment, on en est là. Le permis a été accepté depuis 2 mois.

Après ces divers échanges, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à lancer cette étude sur la carte scolaire
- Dit que les crédits seront inscrits au BP 2021
- Autorise le Président à réaliser toutes les démarches et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

## **5. Proposition de demande de subvention DETR/DSIL pour « la construction d'un PSLA sur la commune du Molay-Littry ».**

Monsieur Guillaume BERTIER, Vice-Président en charge du Cadre de Vie, Travaux et Bâtiments, suggère aux membres de l'Assemblée délibérante, de faire une demande de subvention au titre de la DETR/DSIL pour « la construction d'un PSLA sur la commune du Molay-Littry ».

Classée depuis de longues années en Zone d'Intervention Prioritaire par l'ARS, la Communauté de communes souhaite enrayer la désertification médicale en implantant un PSLA sur la commune du Molay-Littry.

Afin de concrétiser ce projet, la Communauté de communes a acquis par l'intermédiaire de l'EPFN, le bâtiment dénommé « hôtel du commerce » situé sur la place du Molay-Littry dont la démolition a été effectuée au printemps 2020.

La situation géographique de cet emplacement est idéale car il est situé en plein bourg de la commune à proximité des services et des commerces.

L'émergence de ce pôle, 3<sup>ème</sup> du territoire intercommunal, permettra de couvrir l'ensemble de la population d'Isigny-Omaha-Intercom. Celui-ci est justifié par la démographie des médecins libéraux sur la commune. Sur les quatre médecins en exercice en 2018 : un est parti à la retraite, deux sont proches de la soixantaine, le quatrième est un jeune médecin récemment installé. Ce dernier est le porteur du projet de regroupement des praticiens de santé dans un pôle de santé libéral et ambulatoire (PSLA). Le coût de l'opération est estimé à 1 510 652 € HT (étude ; MO ; travaux).

### **PLAN DE FINANCEMENT**

#### **Pôle de santé Intercommunal au Molay-Littry : projet de 1 510 652 euros ht.**

⇒ Subventions d'Etat 2021 :	604 200 €
⇒ Département (Contrat Départemental) :	185 000 €
⇒ Région (Contrat Régional) :	175 000 €
⇒ Part Intercommunale (Autofinancement et emprunt) :	546 452 €

Après en avoir échangé et délibéré, le Conseil Communautaire accepte la proposition de demande de subvention au titre de la DETR/DSIL pour « la construction d'un PSLA sur la commune du Molay-Littry ».

**Vote unanime.**

## **6. Proposition de prestataire pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage pour la période 2021-2023.**

Monsieur Hubert FURDYNA, Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, présente à l'Assemblée une proposition de prestataire pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage pour la période 2021 – 2023.

Le marché avec Soliha pour la gestion des 2 aires d'accueil des gens du voyage s'étendant sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020, une consultation a été lancée cet automne afin de renouveler le marché pour la gestion des aires d'Osmanville et de Trévières. La Commission d'Appel d'Offre consultative reconnaît que la société VAGO a présenté l'offre la mieux distante techniquement et financièrement sur les 3 propositions reçues.

Pour la gestion des 2 aires leur proposition financières est de 4 609.14 euros ht/mois. (4 279.92 euros/mois pour l'aire Osmanville et 329.22 euros/mois pour l'aire de Trévières). La prestation s'étendant du lundi au vendredi avec une astreinte le week-end. La convention sera d'une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire confirme le choix de la CAO consultative en retenant le nouveau prestataire VAGO, pour la gestion des 2 aires d'accueils du territoire.

**Vote unanime.**

#### **7. Autoriser le Président à retenir le prestataire pour les assurances : « Dommages aux biens et risques annexes » et « Responsabilité et risques annexes ».**

Le Président demande aux élus communautaires de l'autoriser à retenir le prestataire pour les assurances : « Dommages aux biens et risques annexes » et « Responsabilité et risques annexes ».

En effet, à la suite d'une rupture de contrat d'assurance avec un de nos prestataires, nous avons été contraints de relancer une consultation pour retenir un prestataire en assurance pour le lot « La responsabilité et risques annexes » et pour le lot « Dommages aux biens et risques annexes » pour la période allant du 01/01/2021 au 31/12/2024.

Pour le lot « Responsabilité et risques annexes », deux offres ont été reçues. La CAO consultative propose de retenir le prestataire le mieux disant : le Cabinet PNAS Compagnies Areas Dommages et CFDP Assurances pour une prime de 12 313.51 euros TTC. Cette prestation comprend : la responsabilité générale + les atteintes à l'environnement + la protection juridique des personnes morales).

Concernant le lot « Dommages aux biens et risques annexes », nous avons reçu 1 seule offre avec un montant bien au-dessus des attentes de la Communauté de communes. Le lot a donc été déclaré sans suite et relancé.

Après relance, 2 offres nous sont parvenues : SMACL et Groupama. Après étude du rapport, nous vous proposons de retenir l'offre de base de Groupama Centre Manche pour une prime TTC de 33 500.76 euros (franchise de 1 500 euros) contre 42 052.44 euros pour la SMACL pour la même franchise.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire retient les prestataires de service pour ces deux lots : Le Cabinet PNAS Compagnies Areas Dommages et CFDP Assurances et Groupama Centre Manche.

**Vote unanime.**

#### **8. Les Développeurs Associés : Proposition de conventions 2021.**

Monsieur Eric BARBANCHON, Vice-Président en charge du Développement Economique et du Commerce, informe l'Assemblée que depuis novembre 2017, une convention est signée chaque année avec Les Développeurs Associés (LDA) pour l'accompagnement du Service Développement Economique.

Sophie BAUDUIN, chargée de Développement, assure une permanence physique d'une journée par semaine.

Il est proposé au Conseil Communautaire de renouveler la convention avec Les Développeurs Associés (LDA) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021.

Monsieur Eric BARBANCHON rappelle les principales missions exercées :

- Faire bénéficier la Communauté de Communes des actions de prospections régulières réalisées par ses soins auprès des entreprises et des prescripteurs.

- Traiter avec toute la diligence nécessaire les projets des prospects qui auraient contacté la Communauté de Communes ou la Société en vue d'étudier les conditions d'implantation ou d'extension de leur entreprise sur le territoire de la Communauté de Communes.
- Mener des actions d'animation économique régulièrement sur le territoire, en accord avec la collectivité.
- Rencontrer régulièrement les entreprises du territoire, participer autant que de besoin aux réseaux existants des chefs d'entreprise sur le territoire,
- Participer à la définition et la mise en place, au côté de la collectivité, de projets de développement économique ou d'outils nécessaires au territoire.
- Assister les élus à leur demande, sur les questions économiques diverses, ainsi que sur l'établissement de note de synthèse ponctuelle.

Le coût annuel est de 24 700 € HT soit 29 640 € TTC.

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer la convention avec les Développeurs Associés pour l'année 2021.

#### **9. ZA Les Petits Carreaux au Molay-Littry : Proposition de validation de l'Avant-Projet.**

Monsieur Eric BARBANCHON, Vice-Président en charge du Développement Economique et du Commerce, présente aux élus communautaires le plan de l'avant-projet de la zone d'activités.

Il précise que l'opération est inscrite au budget pour un montant de dépenses estimé à 411 500 € HT. Elle est également inscrite dans les contrats de territoire Région et Département. Une première esquisse a été validée en 2019. Cet avant-projet est nécessaire pour déposer les dossiers de subventions et s'inscrit dans la continuité de l'esquisse de départ.

Le permis d'aménager et le règlement de la zone sont en cours de préparation. Il convient à cette étape d'avancement de valider l'avant-projet détaillé.

Cet exposé entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Valide l'avant-projet détaillé.



## 10. ZA de Formigny-La-Bataille : Proposition de validation de l'Avant-Projet Détaillé.

Monsieur Eric BARBANCHON, Vice-Président en charge du Développement Economique et du Commerce, présente le plan de l'Avant-Projet de la zone à l'Assemblée délibérante.

Il ajoute que l'opération est inscrite au budget pour un montant de dépenses estimé à 835 507 € HT. Elle est également inscrite dans les contrats de territoire de la Région et du Département. Une première esquisse a été validée en 2019. Cet avant-projet est nécessaire pour déposer les dossiers de subventions et s'inscrit dans la continuité de l'esquisse de départ.

Le permis d'aménager et le règlement de la zone sont en cours de préparation. Il convient à cette étape d'avancement de valider l'avant-projet détaillé.

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Valide l'avant-projet détaillé.



**Ajout du point supplémentaire**

**ZA Synergie de Grandcamp-Maisy : Validation de l'esquisse et du plan de financement.**

Monsieur Eric BARBANCHON, Vice-Président en charge du Développement Economique et du Commerce, présente à l'Assemblée délibérante, l'esquisse et le plan de financement établis pour cette zone.

Le coût de l'opération est estimé à 725 700 euros HT.

L'Avant-Projet est en cours de réalisation.

Après cette présentation, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Valide l'esquisse et le plan de financement
- Autorise le Président à solliciter les subventions au Conseil Départemental et Régional dans le cadre des contrats de territoires.

ZA SYNERGIE		
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL VERSION 17 12 2020		
DEPENSES		
DESIGNATION	MONTANT HT	MONTANT TTC
Acquisition des parcelles (terrain 135200,59 €+ frais)	141 200,00 €	141 200,00 €
ETUDES (géotechnique, archéo, pré-étude Enedis, Frais d'étude desserte fibre optique)	27 000,00 €	32 400,00 €
MISSION MAITRISE D ŒUVRE/GEOMETRE dont permis d'aménager	36 000,00 €	43 200,00 €
Mission SPS	3 500,00 €	4 200,00 €
Travaux	440 000,00 €	528 000,00 €
Dossier Loi sur l'Eau	3 500,00 €	4 200,00 €
Frais de concessionnaires	25 000,00 €	30 000,00 €
Frais divers (commercialisation, publicité, repro etc..)	5 500,00 €	6 600,00 €
Aléas et imprévus	44 000,00 €	52 800,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>725 700,00 €</b>	<b>842 600,00 €</b>
RECETTES		
VENTE DE TERRAINS A 15 € le m <sup>2</sup> 22 000 m <sup>2</sup> cessibles	330 000,00 €	
DEFICIT D OPERATION	395 700,00 €	
REGION 15 % ( acquisition terrains non subv )	<b>87 675,00 €</b>	
ETAT 16,54 % (opération globale)	<b>120 030,00 €</b>	
DEPARTEMENT 15 %	108 855,00 €	
TOTAL AIDES PUBLIQUES	316 560,00 €	
AUTOFINANCEMENT	79 140,00 €	



## 11. Proposition de convention avec l'UFCV pour l'année 2021.

Madame Sonia MALHERBE, Vice-Présidente, en charge de l'Enfance et de la Jeunesse, soumet aux Conseillers Communautaires une proposition de convention avec l'UFCV pour l'année 2021.

La convention signée avec l'UFCV pour l'animation Enfance/jeunesse sur le secteur Nord arrive à échéance le 31 décembre 2020.

L'UFCV propose deux dossiers financiers pour cette année :

- Un budget prévisionnel, basé sur les mêmes postes que l'année précédente, dont la participation de la collectivité s'élèverait à 92 282.86 € TTC/ an (pas d'augmentation). Le versement serait effectué mensuellement sur présentation d'un relevé, soit un total mensuel de 7 690.24 €.
- Un budget avec une option avec un contrat d'apprentissage. En prenant en compte les frais de gestion liés à ce contrat, la participation de la collectivité augmenterait de 5 267.02 €. Si l'UFCV remplit nationalement les objectifs fixés pour bénéficier de l'aide à l'embauche des apprentis, elle s'engage à reverser 6 000 € à la collectivité, couvrant ainsi l'augmentation de la participation à ce contrat.

La Commission Enfance/Jeunesse propose de retenir le budget avec l'option d'un contrat d'apprentissage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention avec l'UFCV pour l'année 2021.

## **12. Convention Territoriale Globale : Proposition de renouvellement du COPIL élargi.**

Madame Sonia MALHERBE, Vice-Présidente en charge de l'Enfance et de la Jeunesse, propose aux Conseillers Communautaires le renouvellement du COPIL élargi dans le cadre de la Convention Territoriale Globale.

Une Convention Territoriale Globale signée avec la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados (CAF) et plusieurs instances ont été créées.

Un COPIL élargi a notamment été créé et a piloté les groupes de travail qui se sont réunis pour la phase diagnostic de la convention.

Le rôle de cette instance, composée du COPIL (Président, Vice-Présidente, coordonnateur Jeunesse, Directrice du service jeunesse et technicienne de la CAF) et de 9 élus maximum est à ce stade d'avancement, de suivre les actions du dispositif. Le Copil élargi se réunit une fois par an pour suivre et échanger sur les projets en cours et à venir sur les thématiques de la Convention Globale Territoriale.

- axe 1 : petite enfance,
- axe 2 : enfance et jeunesse,
- axe 3 : parentalité,
- axe 4 : logement,
- axe 5 : animation de la vie sociale,
- axe 6 : accès aux droits.

Les membres de la Commission présents à la réunion du 9 décembre dernier ont validé la composition du COPIL élargi comme suit :

- 6 membres de la commission Enfance/Jeunesse
- 3 membres de la commission Cadre de Vie

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide les membres de la composition du COPIL élargi présentés ci-dessous :

### Commission Enfance/Jeunesse :

- Madame Odile BENICOIURT (Osmanville)

- Monsieur Gérard LANDEAU (Maisons)
- Madame Véronique RENEE (Tournières)
- Monsieur Jean-Marie GROULT (Aure sur Mer)
- Monsieur Olivier MADELEINE (Grandcamp-Maisy)
- Madame Fabienne LEROY (Crouay)

Commission Cadre de Vie :

- Monsieur Albert COURCHANT (Montfiquet)
- Madame Charlotte AVOINE (Balleroy-sur-Drôme)
- Monsieur Daniel JOIRET (Longueville)

**13. Lancement du projet de Pôle Enfance Jeunesse à Osmanville.**

Madame Sonia MALHERBE, Vice-Présidente, en charge de l'Enfance et de la Jeunesse, présente aux élus communautaires le lancement du projet de Pôle Enfance Jeunesse à Osmanville.

L'étude de faisabilité réalisée par le CAUE pour la réaffectation de l'école d'Osmanville en pôle jeunesse a permis d'aboutir à un scénario et un chiffrage.

Le bâtiment accueillera le bureau et les ateliers du RAM CAMEL, les accueils de loisirs 3/6 ans et 6/11 ans et un multi-accueil, faisant de ce site un pôle jeunesse.

Plusieurs réunions avec les professionnels concernés et les services de la CAF et la PMI ont eu lieu pour aboutir à ce projet sur lequel certains espaces sont mutualisés. Le diagnostic qui fera partie de la mission de Maîtrise d'œuvre permettra de refaire un point sur le scénario et le chiffrage plus précisément.

Le coût de l'opération est estimé à 1 368 224 € HT, soit 1 641 869 € TTC.

La Caisse d'Allocations Familiales du Calvados peut subventionner le multi-accueil à hauteur de 270 000 € avec majoration possible en fonction des travaux. Les travaux liés au Centre de Loisirs pourraient également bénéficier d'une aide de la CAF.

Le Conseil Départemental et l'État vont également être sollicités pour subventionner ce projet qui va être inscrit au Contrat de territoire Départemental. Des échanges sont en cours pour formaliser le plan de financement avec subventions.

Monsieur Pascal MARIOTTI, Maire-Adjoint du Molay-Littry, pose la question suivante : « Qu'est-ce qui justifie une telle somme ? ».

Le Président explique qu'il y a des travaux d'extension, 1/3 de construction neuve et en plus de la rénovation. Un pôle multi accueil représente toujours un coût très important. La CAUE va nous faire des esquisses théoriques avec des coûts moyens, il restera à optimiser avec l'architecte, mais je reconnais que l'enveloppe peut paraître importante.

Après cet échange, le Conseil Communautaire, avec 2 abstentions, autorise le Président :

- à inscrire l'opération au budget 2021,
- à solliciter les subventions auprès de l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales et le Département et tout organisme pouvant intervenir dans le financement de l'opération.
- A lancer la consultation de maîtrise d'œuvre.

#### **14. Proposition d'octroi de subvention à l'association « Cinéma Le Normandy » à Trévières.**

Madame Catherine VIEL, Vice-Présidente en charge de la Culture, propose aux membres de l'Assemblée, l'octroi de subvention à l'association « Cinéma Le Normandy » à Trévières.

Dans le cadre du développement culturel du cinéma-théâtre de Trévières, l'association « Cinéma *Le Normandy* » coordonne un projet d'éducation à l'image. Ce projet permettra à des élèves de CM1/CM2 ainsi qu'à un groupe de collégiens du collège Octave Mirbeau de Trévières de participer à plusieurs actions autour du cinéma et de l'éducation à l'image. En 2021, les élèves du collège participeront à des ateliers avec Normandie Images et des comédiens de la Compagnie Falloppia. Lors des ateliers, les collégiens devront créer des courts-métrages au moyen de la plateforme numérique Ersilia. Les élèves iront chercher des images en lien avec le monde agricole et la vie de la jeunesse dans le monde rural. Le but est d'engager un travail d'expression, d'éducation, et d'échanges avec les élèves grâce à des médiums similaires à ceux qu'ils utilisent. La restitution envisagée pourra se traduire par la participation au festival KINO Caen ainsi que par une projection grand public à Trévières en juin 2021.

#### **Partenaires :**

- DRAC
- Département du Calvados
- Isigny-Omaha Intercom
- Ville de Trévières
- Ecole Notre-Dame de Trévières
- Collège Octave Mirbeau de Trévières
- Association Cinéma *Le Normandy* (coordinatrice du projet)
- Association Génériques
- Ersilia
- Compagnie Falloppia

Plan de financement :

<b>BUDGET PREVISIONNEL PROJET CULTUREL CINEMA LE NORMANDY 2020/2021</b>			
<b>DEPENSES/CHARGES</b>	<b>Année N (prév)</b>	<b>RECETTES/PRODUITS</b>	<b>Année N (prév)</b>
<b>CREATION CULTURELLE RESIDENCE D'ARTISTES</b>			
Création de la pièce "Charlotte, l'histoire d'une petite pomme" compagnie Fallopia	34 000,00 €	FDVA	5 000,00 €
2 représentations les 24 et 25/10/2020		Commune de Trévières	1 500,00 €
1 générale le 23/10/2020		Crowdfunding	3 000,00 €
1 répétition en atelier avec les écoles et le collège le 16/10/2020		Billetterie	1 500,00 €
		Contribution en nature : - compagnie Fallopia : décors, costumes, - la mairie de Trévières Salle de cinéma - Crédit Agricole : impressions affiches - Association Cinéma le Normandy : temps bénévoles - Collège Octave Mirbeau : 1 enseignante (encadrement du groupe de 12 élèves de 4ème) - Ecole Notre Dame de Trévières : 4 enseignantes (encadrement du groupe de 45 élèves)	23 000,00 €
<b>SOUS TOTAL CREATION ARTISTIQUE</b>	<b>34 000,00 €</b>		<b>34 000,00 €</b>
<b>EDUCATION A L'IMAGE</b>			
Formation plateforme ERSILIA/le Bal pour les animateurs	1 500,00 €	DRAC	5 000,00 €
Prestation Normandie Images [encadrement groupe de 12 jeunes de 4ème avec professionnels, scénariste et réalisateur] 5 jours de 01/2021 à 06/2021	4 000,00 €	INTERCOM	1 500,00 €
Evènement fin d'année et projection des court-métrages réalisés par les jeunes - réalisation contributive par les CM1 et CM2	500,00 €	Département	1 500,00 €
		Contribution en nature : - la mairie de Trévières Salle de cinéma - Crédit Agricole : impressions affiches - Association Cinéma le Normandy : temps bénévoles - Collège Octave Mirbeau : 1 enseignante (encadrement du groupe de 12 élèves de 4ème) - Ecole Notre Dame de Trévières : 4 enseignantes (encadrement du groupe de 45 élèves)	
Matériel	2 000,00 €		
<b>SOUS TOTAL EDUCATION A L'IMAGE</b>	<b>8 000,00 €</b>		<b>8 000,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>42 000,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>42 000,00 €</b>

L'association « Cinéma Le Normandy » soumet donc à la Communauté de communes une demande de subvention à hauteur de 1 500 € au titre des crédits complémentaires en lien avec le Département du Calvados dans le cadre de l'année de préfiguration du Contrat de Développement Culturel de Territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'octroi de cette subvention.

### 15. Proposition de verser la cotisation annuelle 2021 pour l'ADTLB.

La Vice-Présidente, Madame Catherine VIEL, en charge de la Culture, demande aux élus communautaires de verser la cotisation annuelle 2021 pour l'ADTLB.

Comme chaque année et afin de soutenir la politique culturelle engagée par l'ADTLB depuis de longues années sur notre territoire, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à verser la cotisation annuelle à l'association dès le début d'année 2021.

La cotisation annuelle 2021 se présente de la manière suivante :

$27\,500 \text{ habitants} \times 1,75 \text{ euros} = 48\,125 \text{ euros}$  (Pour mémoire, la cotisation 2020 était de 46 961,25 euros).

Madame Brigitte MOTTIN, Maire-Adjointe du Molay-Littry, réagit : « ce soir des dépenses 2021 vont être engagées alors que le compte administratif 2020 n'est pas encore fait. Nous avons des dépenses 2021 qui s'imposent à nous avant même d'avoir travaillé sur le budget ».

Le Président dit que l'ADTLB est une association qui fait beaucoup d'animations sur notre territoire (15 à 20 animations). A titre individuel, nous serions dans l'incapacité de les payer. Ce soir, on prend une décision, cela fait partie de la culture sur notre territoire.

Madame Brigitte MOTTIN, Maire-Adjointe du Molay-Littry, répond au Président qu'elle partage ses propos mais elle s'interroge sur la façon de pouvoir travailler sur le budget 2021 s'il faut déjà prévoir des enveloppes sur des dépenses 2022.

Le Président s'adresse à l'Assemblée en disant qu'aujourd'hui on s'engage sur une cotisation qui sera régler début 2021. De toute façon, on ne peut pas prévoir dans un budget deux années de cotisations.

Madame Mireille DUFOUR, Maire de Trévières, ajoute qu'il faut accepter de verser la cotisation. Si les Associations attendent que les budgets soient votés, cela est compliqué pour eux de faire une programmation. De plus, cela reste un budget de fonctionnement.

Monsieur Michel FAUVEL, Maire de Canchy, s'interroge : « 27 500 habitants, nous n'avons pas augmenté de population ? 1.75 € c'était déjà le coût de 2020. Comment se fait-il que l'on passe de 46 000 € en 2020 à 48 000 € ? ». Cela dit, je suis pour et je souhaite que l'ADTLB reste sur notre territoire.

Le Président répond que la population bouge avec l'INSEE tous les ans. Cela nous fait une cotisation supplémentaire mais nous avons une population qui augmente.

Après en avoir échangé et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à verser la cotisation annuelle 2021 pour l'ADTLB.

#### **16. Proposition d'un nouveau projet d'établissement pour l'Ecole de musique, de danse et de théâtre.**

Madame Catherine VIEL, Vice-Présidente en charge de la Culture, fait part à l'Assemblée délibérante, d'un nouveau projet d'établissement pour l'École de musique, de danse et de théâtre.

L'ancien projet arrivant à son terme à la fin de cette année 2020 (validé par l'ancienne intercom Balleroy / Le Molay-Littry en 2015), il convient de proposer un nouveau projet d'établissement pour les 5 années à venir 2021/2025. Ce document est obligatoire afin de pouvoir bénéficier des différentes aides, et être reconnu par les instances de l'état, régionale, et départementale.

Le projet prend en compte les différentes recommandations du Schéma Départemental d'Orientation Pédagogique en Musique, Danse et Théâtre, et s'appuie sur toutes les ressources dont dispose l'école : équipe pédagogique, locaux et matériels, volumes horaires, fréquence de travail, disciplines enseignées, salles de spectacles et de concerts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition d'un nouveau projet d'établissement pour l'École de musique, de danse et de théâtre.

#### **17. Proposition de convention de partenariat avec l'Office de Tourisme de la Baie du Cotentin.**

Le Président propose aux membres du Conseil Communautaire, une convention de partenariat avec l'Office de Tourisme de la Baie du Cotentin.

Les Offices de Tourisme d'Isigny-Omaha et de la Baie du Cotentin, dans le cadre de la promotion du secteur américain du Débarquement, organisent différentes prestations de visites guidées inscrites dans leur programmation touristique estivale.

Les deux structures ont souhaité s'associer afin de développer une action de promotion touristique commune de leurs territoires, à travers des visites « *Raconte-moi le D-Day* ».

Des visites guidées, à pied ou en attelage, sont proposées aux visiteurs par les deux Offices de Tourisme sur leurs territoires respectifs, c'est-à-dire à Omaha Beach pour l'Office de Tourisme d'Isigny-Omaha et à Utah Beach pour l'Office de Tourisme de la Baie du Cotentin. Ces animations en « miroir » permettent de faire découvrir l'histoire du Débarquement de 1944 sur les deux plages du secteur américain et d'encourager un renvoi de touristes d'un site à l'autre.

L'organisation et la promotion des prestations, ainsi que la gestion des inscriptions et des encaissements, sont mutualisés pour les deux structures. Aussi, il convient de formaliser ce partenariat par la signature d'une convention, afin de pouvoir procéder au reversement des recettes encaissées durant la période estivale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention de partenariat avec l'Office de Tourisme de la Baie du Cotentin.

#### **18. Proposition de validation table de concordance pour les durées d'amortissement.**

Monsieur Henri LECHIEN, Vice-Président en charge des Finances indique que la mise à jour des états d'actif liés à la compétence assainissement a été effectuée sur la période de mars à septembre.

Après plusieurs réunions avec la trésorerie, il a pu être établi une solution pour faire concorder les durées d'amortissement entre ce qui est enregistré chez le comptable et ce qui doit être saisi dans le logiciel de l'ordonnateur.

Suite à la reprise des états d'actif, il s'avère qu'il est nécessaire de délibérer pour mettre en concordance les durées d'amortissements entre les tables Hélios (Application de l'ordonnateur) et les tables utilisées par l'ordonnateur (logiciel de la Communauté de Communes).

Le tableau en annexe précise, pour chaque bien concerné, quelle durée doit être votée pour établir une concordance.

Après en avoir délibéré, les Conseillers Communautaires, à l'unanimité, valident le contenu du tableau de concordance présenté et joint en annexe.

#### **19. Proposition de mise à jour délibération du 13/12/2018 fixant les durées d'amortissement.**

Le Vice-Président, Monsieur Henri LECHIEN, en charge des Finances, propose aux élus communautaires une mise à jour de la délibération du 13/12/2018 fixant les durées d'amortissement.

Il est proposé de :

Article 2153... à 2155... – Réseaux d'assainissement : passer de 30 ans à 50 ans

Article 21562 – Matériel spécifique Assainissement : passer de 10 ans à 15 ans

Article 217532 – Installations d'assainissement reçues au titre d'une mise à disposition : 50 ans et

Article 217562- Matériel spécifique d'assainissement reçu au titre d'une mise à disposition : 15 ans.

Les membres de la Commission Finances proposent aux membres de l'Assemblée de valider ces modifications.

Au vu des éléments donnés par Monsieur le Vice-Président de la commission Finances, les membres de l'Assemblée communautaire valident à l'unanimité les modifications proposées.

## 20. Proposition de virement de Crédits et de modifications budgétaires.

Monsieur Henri LECHIEN, Vice-Président de la Commission Finances, soumet aux membres du Conseil Communautaire, des virements de Crédits et des modifications budgétaires suivants :

Budget Principal – 89500 :

- Opération 201803 – Aménagement bourg Trévières :

Il est nécessaire de procéder à un virement entre le compte 45 – opération sous mandat et le compte 2135 – Installations techniques ainsi que le compte 2314 / 201803 – Travaux. L'évaluation de la répartition entre ce qui est facturé en opération sous mandat ou en opération au chapitre 23 est complexe, elle doit s'appuyer sur le contenu des factures pour vérifier ce qui est réalisé sur chaque partie de l'opération. De plus, les comptes 45 doivent rester équilibrés. Il est proposé de faire intervenir le compte 2135 pour parvenir à l'équilibre du compte 2314.

Proposition de virements de crédits suivants :

Section Investissement Dépenses :

Article 2314 – 201803 – Travaux :	+ 29 000,00 €
Article 45811 – Opération sous mandat :	- 4 800,00 €
Article 45812 – Opération sous mandat :	- 25 000,00 €
Article 2135 – installations, travaux :	- 29 000,00 €

Section investissement Recettes :

Article 45821 :	- 4 800,00 €
Article 45822 :	- 25 000,00 €

- Opération 20202 – Gymnase Molay : Ajustement complémentaire

Proposition :

Article 2135 – Installations générales :	- 7 500,00 €
Article 2317 / 20202 - Travaux :	+ 7 500,00 €

Les membres de la Commission Finances proposent que - dans la mesure du possible - les dépassements à l'intérieur des chapitres soient corrigés afin de faciliter la lecture des comptes administratifs. Il est bien entendu que le contexte sanitaire a eu des répercussions sur le fonctionnement de l'EPCI en 2020 et sur l'exécution du budget. Dans d'autres cas, il s'agit de régularisations d'imputations occasionnées par le passage de dépenses sur un article différent de celui prévu lors du vote du budget prévisionnel.

Proposition de virements de crédits :

BP 89500 – Budget principal

Section Investissement dépenses :

Article 2051 – Concessions et droits similaires :	+ 7 850,00 €
Article 2031 – Frais d'Etudes :	- 24 350,00 €
Article 2041582 – Bâtiments et installations :	+ 24 000,00 €

Article 2088 – Autres immobilisations incorporelles :	- 7 500,00 €
Article 2184/201704 – Mobiliers :	+ 3 500,00 €
Article 2188 / 201704 – Autres immobilisations :	- 900,00 €
Article 2313 / 201704 – Constructions :	- 2 600,00 €
Article 2031/201901 – Frais d'étude :	+ 9 000,00 €
Article 2313/201901 – Constructions :	- 9 000,00 €

Section Fonctionnement dépenses :

Chapitre 011 – Charges à caractère général :

Article 60612 – Energie Electricité :	+ 28 000,00 €	Régularisation sur base estimée + suite retard dans l'envoi de la facturation lié au changement de fournisseur, des factures de 2019 ont été payées en 2020.
Article 60621 – Combustibles :	- 7 000,00 €	
Article 60633 – Fournitures de voirie :	+ 600,00 €	Dépassement des prévisions sur l'enveloppe prévue pour les enrobés à froid
Article 6064 – Fournitures administratives :	+ 4 500,00 €	Réassort global d'enveloppes pour 2 à 3 ans (avec logo) / non prévu
Article 615221 – Entretien Bâtiments :	+ 6 000,00 €	Dépenses prévues au c/61558 mais imputées au c/615221
Article 6162 – Assurance Dommage ouvrages :	+ 9 500,00 €	- Prévu dans l'enveloppe du projet en investissement mais imputation à faire en fonctionnement
Article 6236 – Catalogue et imprimés :	+ 7 800,00 €	- Dépenses prévues au c/6238 mais imputées au c/6236
Article 63512 – Taxes foncières :	+ 11 150,00 €	Part Ateliers Relais comprises – charge à transférer sur le Budget Annexe

Chapitre 012 – Charges de personnel :

Article 6455 – Assurance du personnel :	+ 9 700,00 €	Régularisation d'une cotisation de 2017 cumulée avec un complément de cotisations pour 2020.
Article 6475 – Médecine du travail :	+ 2 800,00€	Prise en charge du matériel médical pour un agent victime d'un accident du travail
Article 022 – Dépenses imprévues :	- 49 150,00 €	
Article 6238 – Divers :	-7 800,00 €	
Article 61558 – Autres biens mobiliers :	-6 000,00 €	
Article 673 – Titres annulés :	+ 1 050,00 €	
Article 7391178 - Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes :	+ 48 022,00 €	

BP 89500 Section Fonctionnement recettes :

Article 70872 – Remboursement de frais par les budgets annexes :	+ 11 150,00 €
Article 73111 – Taxes foncières et habitation :	+ 48 022,00 €

Décision modificative n°6/2020 BP 89500 :

INVESTISSEMENT DEPENSES		Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELI	90 440,00		-24 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELI	90 440,00		-24 000,00
2031	Frais d'études	82 940,00		-24 350,00
2051	Concessions droits similaires			7 850,00
2088	Autres immobilisations incorpo	7 500,00		-7 500,00
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VEI			24 000,00
204	Subv d'équipements versées			24 000,00
2041582	Bâtiments et installations			24 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLE	22 697,00		-36 500,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLE	22 697,00		-36 500,00
2135	Installations générales, agenc	22 697,00		-36 500,00
4581	OPERATIONS D'INV. SOUS MANI	193 612,00		-29 800,00
45	OPERATIONS POUR LE COMPTE	193 612,00		-29 800,00
45811	OPERATIONS SS MANDAT DEF	45 612,00		-4 800,00
45812	OPERATION SS MANDAT DEPE	148 000,00		-25 000,00
201704	PSLA TREVIERES	-18 547,00		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLE			2 600,00
2184	Mobilier			3 500,00
2188	Autres immobilisations corpore			-900,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-18 547,00		-2 600,00
2313	Constructions	-18 547,00		-2 600,00
201803	AMNGT BOURG TREVIERES	-1 766 994,00		29 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-1 766 994,00		29 000,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	-1 766 994,00		29 000,00
201901	PSLA MOLAY	1 619 200,00		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELI	-151 600,00		9 000,00
2031	Frais d'études	-151 600,00		9 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 770 800,00		-9 000,00
2313	Constructions	1 770 800,00		-9 000,00
20202	GYMNASE MOLAY	732 000,00		7 500,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	732 000,00		7 500,00
2317	Immobilisations corporelles re	732 000,00		7 500,00
<b>TOTAL SECTION</b>		<b>872 408,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-29 800,00</b>
INVESTISSEMENT RECETTES		Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président
4582	OPERATIONS D'INV. SOUS MANI	242 710,00		-29 800,00
45	OPERATIONS POUR LE COMPTE	242 710,00		-29 800,00
45821	OPERATIONS SS MANDAT REC	94 710,00		-4 800,00
45822	OPERATION SS MANDAT RECE	148 000,00		-25 000,00
<b>TOTAL SECTION</b>		<b>242 710,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-29 800,00</b>

FONCTIONNEMENT DEPENSES		Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président
011	CHARGES A CARACTERE GENEF	110 075,00		46 750,00
60	ACHATS ET VARIATION DES STO	63 200,00		26 100,00
60612	Énergie - Électricité	20 000,00		28 000,00
60621	Combustibles	36 000,00		-7 000,00
60633	Fournitures de voirie	700,00		600,00
6064	Fournitures administratives	6 500,00		4 500,00
61	SERVICES EXTERIEURS	41 400,00		9 500,00
615221	Bâtiments publics	16 600,00		6 000,00
61558	Autres biens mobiliers	8 500,00		-6 000,00
6162	Assur oblig dommage - constr	16 300,00		9 500,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	475,00		
6236	Catalogues et imprimés	475,00		7 800,00
6238	Divers			-7 800,00
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENT:	5 000,00		11 150,00
63512	Taxes foncières	5 000,00		11 150,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	100 500,00		12 500,00
64	CHARGES DE PERSONNEL	100 500,00		12 500,00
6455	Cotisations pour assurance du	78 500,00		9 700,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	22 000,00		2 800,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS			48 022,00
73	IMPÔTS ET TAXES			48 022,00
7391178	Autres rest dég contrib direct			48 022,00
022	DEPENSES IMPREVUES	491 000,00		-49 150,00
022	Dépenses imprévues	491 000,00		-49 150,00
022	Dépenses imprévues	491 000,00		-49 150,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 900,00		1 050,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 900,00		1 050,00
673	Titres annulés	3 900,00		1 050,00

<b>TOTAL SECTION</b>	<b>705 475,00</b>	<b>0,00</b>	<b>59 172,00</b>
----------------------	-------------------	-------------	------------------

FONCTIONNEMENT RECETTES		Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président
70	PRODUITS DES SERVICES	47 600,00		11 150,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU D	47 600,00		11 150,00
70872	par les budgets annexes et les	47 600,00		11 150,00
73	IMPOTS ET TAXES	7 000 000,00		48 022,00
73	IMPÔTS ET TAXES	7 000 000,00		48 022,00
73111	Taxes foncières et habitation	7 000 000,00		48 022,00

<b>TOTAL SECTION</b>	<b>7 047 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>59 172,00</b>
----------------------	---------------------	-------------	------------------

BA 89502 – Office de Tourisme

Section Investissement dépenses :

Article 2135 – Installations générales :	+ 3 750,00 €
Article 21318 – Autres bâtiments publics :	- 3 750,00 €
Article 2188 – Autres immobilisations :	+ 100,00 €
Article 2184 – Mobilier :	- 100,00 €

Section Fonctionnement dépenses :

Article 60628 – Autres fournitures stockées :	+ 100,00 €
Article 6068 – Autres fournitures (masques) :	+ 1 000,00 €
Article 611 – prestations de services :	+ 14 100,00 € Dépenses prévues au c/6288 mais imputées au c/611
Article 6135 – Location de matériel :	+ 1 200,00 € -Certaines dépenses prévues au c/6288 mais imputées au c/6135
Article 61558 – Autres biens mobiliers :	+ 250,00 €
Article 6226 – Honoraires :	+ 50,00 €
Article 63513 - Autres impôts locaux :	+ 580,00 €
Article 65888 – Charges de gestions diverses :	+ 100,00 €
Article 6188 – Autres frais :	- 17 380,00 €

Décision modificative n°2/2020 BA 89502 :

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président
<b>21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE</b>	<b>-42 879,40</b>		
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE	-42 879,40		
21318 Autres bâtiments publics	-54 679,40		-3 750,00
2135 Installations générales, agenc			3 750,00
2184 Mobilier	11 800,00		-100,00
2188 Autres immobilisations corpore			100,00
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>-42 879,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président
<b>011 CHARGES A CARACTERE GENEF</b>	<b>69 350,00</b>		<b>-100,00</b>
60 ACHATS ET VARIATION DES STO	50,00		1 100,00
60628 Autres fournitures non stockée	50,00		100,00
6068 Autres matières et fournitures			1 000,00
<b>61 SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>69 300,00</b>		<b>-1 830,00</b>
611 Contrats de prestations	4 700,00		14 100,00
6135 Locations mobilières	600,00		1 200,00
61558 Autres biens mobiliers			250,00
6188 Autres frais divers	64 000,00		-17 380,00
<b>62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS</b>			<b>50,00</b>
6226 Honoraires			50,00
<b>63 IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENT</b>			<b>580,00</b>
63513 Autres impôts locaux			580,00
<b>65 AUTRES CHARGES DE GESTION</b>			<b>100,00</b>
65 AUTRES CHARGES DE GESTION			100,00
65888 Autres			100,00
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>69 350,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

BA 89504 – Assainissement Collectif :

Section Investissement dépenses :

Article 217562 - Service d'assainissement :	+ 3 600,00 €
Article 2317 – Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition :	+ 56 000,00 €
Article 21532 - Réseaux :	- 59 600,00 €

Section Fonctionnement dépenses :

Article 6061 – Fournitures :	+ 2 600,00 €
Article 6063 – Fournitures d’entretien :	+ 500,00 €
Article 6064 – Fournitures administratives :	+ 150,00 €
Article 6541 – Admissions en non-valeur :	- 100,00 €
Article 6542 – Créances éteintes :	+ 100,00 €
Article 673 – Titres annulés :	+ 800,00 €
Article 678 - Charges exceptionnelles :	- 4 050,00 €

Décision modificative n°2/2020 BA 89504 :

Budget: ASS DSP CC ISIGNY OMAHA

Exercice: 2020

Gestionnaire : Divers

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE	1 116 006,74		-56 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE	1 116 006,74		-56 000,00
21532 Réseaux d'assainissement	1 116 006,74		-59 600,00
217562 Service d'assainissement			3 600,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS			56 000,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS			56 000,00
2317 Immobilisations reçues au titr			56 000,00
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>1 116 006,74</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président
011 CHARGES A CARACTERE GENEF	4 000,00		3 250,00
60 ACHATS ET VARIATION DES STO	4 000,00		3 250,00
6061 Fournitures non stockables (ea	3 500,00		2 600,00
6063 Fournitures d'entretien et de			500,00
6064 Fournitures administratives	500,00		150,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	1 500,00		
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	1 500,00		
6541 Créances admises en non-valeur	1 000,00		-100,00
6542 Créances éteintes	500,00		100,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	194 905,00		-3 250,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	194 905,00		-3 250,00
673 Titres annulés			800,00
678 Charges exceptionnelles	194 905,00		-4 050,00
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>200 405,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

BA89511 – Transports :

Des factures 2019 ont été faites sur le mauvais débiteurs. Nous devons annuler les factures et les refaire.

Pour cela, il est nécessaire de passer par :

Article 673 – Annulation sur exercice antérieur.

Le crédit prévu sur l'article 673 est insuffisant. Modification proposée :

Section Fonctionnement dépenses :

Article 673 – Annulation sur exercice antérieur :	+ 450,00 €
Article 678 – Charges exceptionnelles :	+ 200,00 €
Section Fonctionnement recettes :	
Article 7061 – Transport de voyageurs :	+ 650,00 €

Décision modificative n°2/2020 BA 89511 :

FONCTIONNEMENT DEPENSES		Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	600,00		650,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	600,00		650,00
673	Titres annulés	500,00		450,00
678	Charges exceptionnelles	100,00		200,00
<b>TOTAL SECTION</b>		<b>600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>650,00</b>

FONCTIONNEMENT RECETTES		Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président
70	VENTES DE PRODUITS	23 000,00		650,00
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉ	23 000,00		650,00
7061	Transport de voyageur	23 000,00		650,00
<b>TOTAL SECTION</b>		<b>23 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>650,00</b>

A l'unanimité, les Conseillers Communautaires valident les modifications proposées pour les budgets :

- 89500 : Budget Principal DM n°6
- 89502 : Budget Office de Tourisme DM n°2
- 89504 : Budget Assainissement Collectif DM n°2
- 89511 : Budget Transports DM n°2

Pour information: Présentation de l'arrêté de désignation des commissaires de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Monsieur le Vice-Président en charge des Finances informe les Conseillers Communautaires qu'en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques a désigné les commissaires de la CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs) tel qu'il suit :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS
BERCEAU Anthony	D'ANDIGNE Gérard
CORNIERE Alain	SURET Nelly
LECHIEN Henri	LEBIGRE Alain
LENICE Bernard	ENOUF Dominique
FOLLIOU Richard	VICQUELIN Odile
MOTTIN Brigitte	COURTAILLER Anne
DEFONTENAY Thierry	HAMON Eliane
LEPETIT Yolaine	FROGER Lise
BENICOURT Odile	DEWAELE Aurore
LEPELLETIER Serge	SEBERT Pierre

La liste a été transmise par mail aux 59 communes afin de les informer de cette désignation. Chacune étant chargée de prévenir les membres du ressort de sa commune.

## 21. Proposition de mise à jour du tableau des emplois communautaires.

Monsieur Jean-Noël GUIBET, Vice-Président en charge des Ressources Humaines, indique que les points présentés à l'Assemblée ont tous reçus un avis favorable du Comité Technique lors de la séance du 8 décembre 2020 qui s'est déroulée dans les locaux de l'école de musique intercommunale.

Postes à créer :

- 2 postes d'Adjoint technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à Temps complet. Il s'agit de remplacer 2 départs en retraite. Il est prévu une période de transition donc on ne pourra supprimer les postes que lorsque les départs en retraite seront effectifs.
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet. Poste intégré budgétairement en 2020 mais le recrutement n'a pas pu avoir lieu.

Postes à modifier :

- 1 poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à passer de 32,94/35<sup>ème</sup> à 32/35<sup>ème</sup> soit une baisse de 2,85% : souhait de l'agent de réduire le nombre d'heures à effectuer en période hors scolaire.
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à passer de 14,5/35<sup>ème</sup> à 13,25/35<sup>ème</sup> soit une baisse de 8,67% : demande de l'agent de réduire le nombre d'heures à effectuer en période hors scolaire.
- 1 poste d'adjoint technique à passer de 10,54/35<sup>ème</sup> à 10/35<sup>ème</sup> soit une baisse de 5,12% : demande de l'agent de réduire le nombre d'heures à effectuer en période hors scolaire.

A l'unanimité, les Conseillers Communautaires valident les modifications du tableau des emplois communautaires telles que présentées.

**Ajout du point supplémentaire :**

**Autorisation à signer une convention avec l'agence d'intérim pour la mise à disposition d'un chauffeur de bus.**

Monsieur Jean-Noël GUIBET, Vice-Président en charge des Ressources Humaines, demande à l'Assemblée délibérante, d'autoriser le Président à signer une convention avec l'agence d'intérim pour la mise à disposition d'un chauffeur de bus.

En effet, afin de pouvoir continuer à assurer le ramassage scolaire, il est nécessaire que l'on recrute un chauffeur via une agence d'intérim pendant quelques mois.

Pour instituer ce partenariat, il est nécessaire que le Président soit autorisé à signer une convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer une convention avec l'agence d'intérim.



PROPOSITION COMMERCIALE

Ci-après : « IZIWORK »

Ci-après : le « Client »

	PRESTATAIRE	CLIENT
	<b>IZIWORK</b>	<b>Isigny Omaha Intercom</b>
<b>Interlocuteur privilégié</b>	Mr LECORDIER Romuald	Mme LEBAS Laurence
<b>Adresse postale</b>	24 Rue du Bauplois 50360 Picauville	1336 Route de Balleroy 14 330 LE MOLAY LITTRY
<b>Mail</b>	romuald.lecordier@iziworkpartners.com	laurence.lebas@isigny-omaha-intercom.fr
<b>Téléphone</b>	06 70 07 48 37	02 31 92 68 68

IZIWORK est une entreprise de travail temporaire proposant un service accessible sur le site [www.iziwork.com](http://www.iziwork.com) de mise en relation et de gestion de cette relation entre des travailleurs temporaires et des clients qui souhaitent avoir recours à un travailleur afin de lui confier la réalisation de missions.

La présente proposition commerciale a pour objet de définir les modalités et conditions de fourniture du service IZIWORK au Client (ci-après : la « **Proposition Commerciale** »).

La Proposition Commerciale prévaut sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par IZIWORK.

Elle prendra effet le **01 janvier 2021**, pour une durée de 1 an. Elle est renouvelable par tacite reconduction.

Les prestations d'IZIWORK seront facturées au réel, sur la base des relevés mensuels d'heures travaillées et des grilles tarifaires suivantes :

**1/ Proposition de coefficients en fonction de la grille de salaire en intérim**

Pour chaque contrat conclu avec un travailleur, IZIWORK appliquera un coefficient de facturation en fonction de la grille suivante :

**Coefficients de délégation** : applicable lorsque IZIWORK prend en charge le recrutement et la gestion administrative du travailleur

**Coefficients de gestion** : applicable lorsque IZIWORK ne prend en charge que la gestion administrative du travailleur

Taux horaire	Délégation	Gestion
10,15 € à 12,50 €	1,85	1,79
>12,50 €	1,93	1,85
Primes Assujetties	Identique taux horaire	Identique taux horaire
Primes Non Assujetties	1	1
Évènements familiaux	1	
Frais de dossier (500€)	Offert	

Le Client est expressément informé et accepte que les coefficients puissent être révisés par IZIWORK en cas de modification de la législation applicable en matière de services intérimaires, et notamment de révision des charges patronales. Pour être applicables, les nouvelles conditions financières devront être formalisées par un avenant signé par les deux Parties.

## 2/ Placement des travailleurs IZIWORK

Le Client est libre d'embaucher un travailleur à l'issue de l'exécution de sa mission, par contrat de travail ou de prestation de services.

Toute embauche ou contrat de prestation de service conclu avec un travailleur par le Client dans les 16 semaines qui suivent la fin de sa mission sera considéré comme un placement qui ouvrira droit à une commission au profit d'IZIWORK.

- Avant 08 semaines de mission : 20 % de la rémunération brute annuelle
- Avant 12 semaines de mission : 15% de la rémunération brute annuelle
- Avant 16 semaines de mission : 10% de la rémunération brute annuelle

### Tarif recrutement CDD, CDI

Employé, Ouvrier Non-Cadre – 12% de la rémunération annuelle – 30% à l'acceptation du candidat et 70% à la fin de la période d'essai de 2 mois du candidats

Employé, Ouvrier Cadre – 15% de la rémunération annuelle – 30% à l'acceptation du candidat et 70% à la fin de la période d'essai de 2 mois du candidats

## 3/ Conditions de règlement

Pour les prestations de travail temporaire, les factures seront établies par IZIWORK à partir de relevés hebdomadaires remplis et signés par les responsables des sites du Client.

La facturation sera faite de manière **Mensuel** conformément aux relevés d'heures communiqués, et adressée au Client. Le délai de règlement des factures sera de **45** jours à compter de leur date de **réception**, par **virement bancaire**.

Le Client : **Isigny Omaha Intercom**

Le président, Patrick THOMINES

Date :

Signature Client :

Le Prestataire : **IZIWORK**

Mr Lecordier Romuald

Date : 15/12/2020

Signature Prestataire :

  
  
**AM2R - partenariat Izhwork**  
Lecordier Romuald - 06 70 07 48 37  
24 rue du Sauphan 50360 Prouville  
romuald.lecordier@protektatiers.com  
siret 38850297900015

## Questions/informations :

Concernant le Plui : Le Président informe l'Assemblée qu'une conférence des Maires a eu lieu le lundi 14 Décembre 2020.

Suite à l'enquête publique concernant le PLUI, les informations ont été remontées à la DDTM.

Concernant le dossier de candidature des « Petites Villes de Demain », cinq communes ont été retenues (Le Molay-Littry, Isigny-sur-Mer, Balleroy-sur-Drôme, Grandcamp-Maisy et Trévières). Une conférence de presse est prévue avec chaque commune.

Le Président indique que ce début de mandat, tout le monde s'investit élus, directrices, personnel, c'est un début de mandat très particulier mais très actif.

Le Conseil Communautaire prévu le 21 janvier, sera reporté au 25 Février 2021 dans la salle des fêtes du Molay-Littry.

Pour cette année, pas de cérémonie de vœux à cause de la crise sanitaire, en revanche, le visionnage d'une petite vidéo a été projetée aux élus en fin de séance.

Le Président conclut en souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année à tout le monde.

\* \* \* \* \*

**L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 20h35.**